



ARRETE DRH 2026 - 1761

**PORTANT DELEGATION FONCTION  
A MONSIEUR OLIVIER NARIA –  
2<sup>ème</sup> ADJOINT**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,  
**VU** l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,  
**VU** le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Monsieur Olivier NARIA au rang de 2<sup>ème</sup> adjoint** au maire.  
**CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> /** - Monsieur Olivier NARIA est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des questions relatives à l'aménagement, à la planification, au développement universitaire, ainsi qu'au développement de la recherche et de l'innovation territoriale.**

A ce titre, il est chargé notamment :

- de définir et mettre en œuvre la politique d'aménagement territorial ;
- d'orienter et accompagner les projets universitaires et la prospective territoriale en lien avec l'enseignement supérieur ;
- d'assurer la gestion des PPRI et entretenir les relations avec l'État ;
- de développer les relations avec l'Université et les pôles de recherche universitaires ;
- de participer à la recherche et au suivi des financements européens (FEDER) et institutionnels ;
- de favoriser l'innovation territoriale en soutenant la recherche appliquée et le développement de solutions innovantes, en lien avec les acteurs publics, privés et académiques.

**ARTICLE 2 /** - Monsieur Olivier NARIA reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

**ARTICLE 3 /** – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 15 AVR. 2026  
Le Maire,

Notification faite le 15 AVR. 2026  
Signature



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260416-DRHAR26\_1761-AU  
Date de télétransmission : 16/04/2026  
Date de réception préfecture : 16/04/2026